

HAUTE-SAÔNE Groupement hospitalier 70 et hôpital de Gray

Une seule direction puis une fusion

Le projet de direction commune entre le Groupe hospitalier de la Haute-Saône et l'hôpital de Gray a été entériné, jeudi, lors d'un conseil de surveillance au GH70 à l'issue d'un vote à bulletins secrets.

La fusion du Groupement hospitalier de la Haute-Saône et du centre hospitalier du Val de Saône à Gray sera effective le 1^{er} janvier 2020. D'ici là, et à partir du 1^{er} janvier 2019, les deux établissements auront une direction commune. Tel qu'il en a été décidé le 10 juillet lors d'un conseil de surveillance à l'hôpital de Gray (notre édition du 12 juillet, page Gray) et le 19 juillet, à l'issue d'un vote à bulletins

secrets lors d'une réunion identique au GH70 à Vesoul.

En conséquence, le CH de Gray ne fera plus partie du CHU bisontin et son Groupement hospitalier de territoire du centre Franche-Comté et sera désormais rattaché au GHT de la Haute-Saône. Durant la période de direction commune, détaille un communiqué de presse du Groupe hospitalier 70, « il appartiendra à Pascal Mathis, directeur du GH70, d'élaborer un projet de santé » qui comprendra un projet territorial des urgences, un projet d'organisation générale des activités entre les différents sites, une étude sur les besoins en soins de suite et de longue durée, le renforcement du maillage et des partenariats avec les professionnels de ville, le remplacement des équipements d'imagerie et d'échographie ainsi que le maintien des conventions de mise à disposition de personnels médicaux avec le CHU.

« L'adhésion du centre hospitalier du Val de Saône au GH 70 s'opère dans une logique de mutualisation des politiques de gestion des établissements et pour partager un projet médical commun », souligne pour sa part Alain Joyandet, sénateur et président du conseil de surveillance du Groupe hospitalier de la Haute-Saône.



Un vote à l'unanimité a abouti à un projet de direction commune entre le GH70 et l'hôpital de Gray avant la fusion des deux établissements qui conservent, d'ici là, leur personnalité juridique et leur autonomie financière. Photo d'archives

Outre le maintien d'un accueil des urgences 24 heures/24 sur le site de Gray, la convention de direction commune prévoit aussi le développement éventuel de coopérations sur des spécialités non couvertes telle que l'ophtalmologie. Dans un premier temps, cette convention « permettra de con-

solider les différents sites hospitaliers dans le département et permettra, à plus long terme, de bâtir un groupe-hospitalier fort au niveau départemental », entrevoit Alain Joyandet.

Pour l'instant, le GH70 compte trois sites (hôpitaux de Vesoul, Lure et Luxeuil) et neuf EHPAD (Établis-

sement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour un total de 1 233 lits, 2 000 salariés et un budget de 180 M€. Après la fusion, il ne subsistera qu'un seul établissement public de santé desservant 12 sites sur le département pour 1 660 lits, un budget de 215M€ et 2 400 professionnels. C.H.

12 Nombre de sites desservis, après la fusion, par le seul établissement public de santé pour 1 660 lits, un budget de 215 M€ et 2 400 professionnels.